

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 14 août 2012, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-187**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **Repas champêtre** », qui se tiendra dans le parc Rosemont le 5 septembre 2012, entre 10 h et 14 h, remis aux mêmes heures le 6 septembre 2012 en cas d'intempéries, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-188**, permettant la fermeture de l'avenue Elsdale, entre la rue d'Iberville et la rue Molson, et de la rue Molson, entre la rue Beaubien et l'avenue Elsdale, le 8 septembre 2012 entre 7 h et 19 h, remis aux mêmes heures le 9 septembre 2012 en cas d'intempéries, à l'occasion de l'événement « **Éco-fêtes de quartier** », et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-189**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **Tournoi de pétanque Bourassa** », qui se tiendra sur le site de la ruelle entre la 9^e et 10^e Avenue et entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, les 8 et 9 septembre 2012, entre 11 h et 19 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-190**, permettant la consommation et la vente de boissons alcooliques sur le domaine public, à l'occasion de l'événement « **Tournoi de pétanque Bourassa** », qui se tiendra sur le site de la ruelle entre la 9^e et 10^e Avenue et entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, les 8 et 9 septembre 2012, entre 11 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-191**, permettant la fermeture de la ruelle, entre la 9^e et 10^e Avenue et entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, à l'occasion de l'événement « **Tournoi de pétanque Bourassa** », qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2012, entre 11 h et 19 h, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-192**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur du 20 au 22 septembre 2012, de 14 h et 19 h, sur le site du parc de la Petite-Italie, à l'occasion de l'événement « **Festival international de musique Pop Montréal** », et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-193**, permettant la vente d'articles promotionnels, de même que la vente et la consommation de nourriture et de boissons alcooliques ou non sur le domaine public, du 20 au 22 septembre 2012, de 14 h et 19 h, sur le site du parc de la Petite-Italie, à l'occasion de l'événement « **Festival international de musique Pop Montréal** », et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-194**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **En ville sans ma voiture** », qui se tiendra sur l'avenue Shamrock entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Casgrain, le 22 septembre 2012, entre 7 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-195**, permettant la fermeture de l'avenue Shamrock entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Casgrain, le 22 septembre 2012, entre 7 h et 19 h, à l'occasion de l'événement « **En ville sans ma voiture** », et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 21 août 2012